



DATE LIMITE
DE DÉPÔT
DU DOSSIER
10 MAI 2019

**PARCE QU'IL
N'Y A PAS D'ÂGE
POUR CRÉER
UN SUPER PROJET !**

**Vous avez moins 18 ans ? Vous pouvez créer votre asso... !
Le Département de Lot-et-Garonne vous soutient
dans votre démarche !**

Retirez votre dossier auprès de votre vie scolaire ou du service Jeunesse/BIJ de votre municipalité.

Service Vie citoyenne et associative

Tél. : 05 53 69 41 37 - Mail : anne.dumais@lotetgaronne.fr
www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest 